

LA PRIME À LA NAISSANCE ET À L'ADOPTION

vous aide à faire face aux dépenses liées à l'arrivée de votre enfant

LE MONTANT
DE LA PRIME
EST UNIQUE

1.003,97€

pour une naissance

2.007,95€

pour une adoption

En cas de naissances ou d'adoption multiples, la prime est multipliée d'autant. Par exemple si vous attendez des triplés, vous percevrez **3.011,91€**



= 3.011,91€

1.003,95€ + 1.003,95€ + 1.003,95€

PLAFONDS DE RESSOURCES

La prime à la naissance et à l'adoption est versée sous conditions de ressources. Ainsi, pour la percevoir elles ne doivent pas dépasser le montant ci-dessous (selon votre situation familiale).

Les plafonds de ressources fixés sont les mêmes dans le cadre d'une naissance ou d'une adoption.

Nombre d'enfant(s) à charge	Couple avec 2 revenus	Couple avec 1 revenu	Famille Monoparentale
1 enfant	42.978€	32.520€	42.978€
2 enfants	49.482€	39.024€	49.482€
3 enfants	57.287€	46.829€	57.287€
Par enfant supplémentaire	7.805€	7.805€	7.805€

*source en provenance de la CNAM

ATTENTION :

Pour déterminer vos ressources, **ce sont les revenus de l'année N-2 qui sont pris en compte dans le calcul.** Ainsi pour une prime perçue en 2022, la CAF ou la MSA se base sur vos revenus de 2020.

LES 4 AIDES DE LA PAJE



Prime à la naissance
-
Allocation de Base
-
Congé Parental
-
Complément Libre
Choix du Mode de Garde

DATE DE VERSEMENT

Dans le cadre d'une naissance

La prime est versée au cours du 7ème mois de grossesse.

Dans le cadre d'une adoption

La prime est versée au cours du 1er mois suivant l'arrivée de l'enfant dans votre foyer.



Pour connaître l'ensemble des formalités à accomplir pour percevoir la prime de naissance et à l'adoption, que vous soyez déjà allocataire CAF ou non, consultez notre article :

www.aide-sociale.fr/la-prime-a-la-naissance-et-adoption-caf/